



## Conseil communautaire

Du vendredi 17 juin 2016 à 14H30

À la Maison de l'Intercommunalité

### COMPTE RENDU DE SEANCE

---

L'an deux mille seize, le dix sept juin, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Isabelle COLLAJET, Stéphane FALCO, Claude FERRADOU, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI, Véronique RIONDET, Françoise ROUGE et Jean-Paul UZEL.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Jean-Paul UZEL), Guy CHARRON (pouvoir à Michaël KRAEMER), Catherine SCHULD (pouvoir à André GUILLOT) et Gabriel TATIN (pouvoir à Jean-Paul GOUTTENOIRE).

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance.

---

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

#### 2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- n° 06/16 : modification de la régie de recettes de la CCMV afin d'intégrer les ventes du cahier du Peuil ainsi que la vente au public des documents de la médiathèque n'ayant pu faire l'objet d'un don,
- n° 07/16 : attribution du marché complémentaire de fournitures de livres et de documents pour la MTR - lot 2 : documentaires et livres en langues étrangères pour adultes/jeunesse à la société « Au temps retrouvé » pour un montant de 2 000 € HT,
- n° 08/16 : attribution du marché complémentaire de fournitures de bureau - lot 3 : consommables informatiques à la société CALESTOR pour un montant de 400 € HT.

#### 3. Présentation des rapports 2015 sur l'exploitation des services publics déchets et assainissement

Le rapport du service public assainissement a été présenté en séance et a donné lieu aux échanges suivants :

Pierre BUISSON rappelle que le bureau d'études craignait qu'il soit impossible de respecter la norme sur notre territoire. Dans ce contexte, il s'estime satisfait des résultats de la station d'épuration (STEP) pour l'année 2015. Il rappelle également la pollution aux hydrocarbures très brève qui est survenue au cours de l'année, dont l'origine reste indéterminée.

Michael KRAEMER explique que le rapport de Véolia fait apparaître sur Lans en Vercors de nouveaux points qui posent des problèmes d'eaux parasites sur certains collecteurs d'assainissement. Il se dit étonné car le réseau est relativement neuf mais explique que les services vont y travailler.

Stéphane FALCO s'interroge sur les volumes d'eau traités par commune, en particulier sur les chiffres de Lans en Vercors qui sont deux fois moins importants que pour Autrans ou Méaudre.

Pierre BUISSON rappelle qu'à Lans en Vercors, il existe encore près de 600 habitations non raccordées à l'assainissement collectif. Il ajoute que lors de la construction de la nouvelle STEP, la CCMV avait bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau qui avait fixé comme objectif la baisse de 50 % des eaux parasites sur le réseau. Il souligne encore une fois la nécessité que les communes soient très actives sur ce point pour être en mesure de remplir cet objectif.

La question du travail à mener sur l'harmonisation des modalités de facturation relatives à l'assainissement et à l'eau au niveau intercommunal est rappelée.

Le rapport du service public déchets est ensuite présenté et a suscité les échanges suivants :

Pascal ARNAUD rappelle la fin anticipée du contrat de collecte avec SITA MOS qui a eu lieu en 2015. Il explique qu'après appel d'offres, un nouveau contrat a été passé avec la société Nicollin. Cette prestation correspond aux attentes, les personnels du territoire ont été repris et les conditions de travail sont désormais satisfaisantes.

Jean-Paul UZEL souhaite savoir si on connaît le volume de bois apporté en déchetterie.

Pascal ARNAUD explique que ce volume est connu puisqu'il correspond au volume de la benne de bois. Il ajoute qu'il y a désormais une benne pour les meubles à la déchetterie de Villard de Lans.

La fermeture du centre de tri manuel de Penol étant fermé, Stéphane FALCO souhaite savoir ce que sont devenus les employés.

Pierre BUISSON explique que selon les cas, il y a eu des départ en retraite, des longues maladies et deux personnes ont été reclassées. Pour terminer le bilan de l'année, il rappelle ensuite la pollution d'une benne de déchets du territoire provenant de déchets médicaux radio-actifs. Un incident similaire est survenu à Penol pour des déchets d'un autre territoire du SICTOM. **Après la présentation en séance et les échanges qui sont rappelés ci-dessus, les rapports 2015 sur l'exploitation des services publics déchets et assainissement sont approuvés.**

#### 4. Approbation de la mise en place du Conseil en énergie partagé d'un bâtiment de la CCMV : le Téléspace Vercors

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SEDI propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en énergie partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un conseiller, qui est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « maîtrise de la demande en énergie » du SEDI, la Communauté de communes souhaite confier au SEDI la mise en place d'un CEP sur un des bâtiments de la collectivité, le Téléspace Vercors. Ce bâtiment est dans un programme de rénovation thermique et le CEP contribuera à la baisse des consommations énergétiques.

Le coût de l'adhésion est de 200 € par an, selon le tableau ci-dessous :

TECHNICITE NIVEAU 1			COUT ANNUEL	
Bâtiment homogène, suivant des principes constructifs simples	Tout électrique, pas de ventilation, construit après 1980	Architecture simple	Service administratif	200 €
			École de musique	
			Office de tourisme	
			Stade et vestiaires	
			Logement	
			Maison des associations	
			Aire d'accueil - camping	
			Foyer de ski	
			Réseau éclairage public	

Il est proposé au Conseil communautaire de confier au SEDI la mise en place du Conseil en énergie partagé sur le bâtiment du Téléspace Vercors et de participer au coût annuel de l'adhésion à hauteur de 200 €, pendant trois ans.

Suite à des questions sur le fonctionnement du CEP, Pierre BUISSON rappelle que le SEDI n'apporte que des conseils et des préconisations, sans obligation.

**La mise en place d'un Conseil en énergie partagé pour la bâtiment du Téléspace Vercors est approuvée.**

#### 5. Soutien financier de la CCMV pour la mise en place du Conseil en énergie partagé des communes de l'intercommunalité

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie du SEDI, la commission Ddémarche propose que la CCMV soutienne une partie du coût du CEP pour les communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Ce soutien se voudra dégressif sur trois années comme l'indique le tableau ci-dessous :

		Communes dont le SEDI perçoit la TCCFE	Communes dont le SEDI ne perçoit pas la TCCFE
	Participation des collectivités	0,62 € / an / hab	1,09 € / an / hab
ANNEE 1	Participation de la CCMV	0,25 € / an / hab	0,44 € / an / hab
	Participation de la commune	0,37 € / an / hab	0,65 € / an / hab
ANNEE 2	Participation de la CCMV	0,19 € / an / hab	0,33 € / an / hab
	Participation de la commune	0,43 € / an / hab	0,76 € / an / hab
ANNEE 3	Participation de la CCMV	0,12 € / an / hab	0,22 € / an / hab
	Participation de la commune	0,50 € / an / hab	0,87 € / an / hab
ANNEE 4 ET SUIVANTES	Participation de la CCMV	0 € / an / hab	0 € / an / hab
	Participation de la commune	0,62 € / an / hab	1,09 € / an / hab

Les communes ayant adhéré en 2016 au CEP sont Autrans-Méaudre en Vercors, Engins, Lans en Vercors et Saint Nizier du Moucherotte.

Détails des participations pour 2016 :

COMMUNES	COÛT DU CEP	SOUTIEN DE LA CCMV
Autrans-Méaudre en Vercors - 2 996 habitants	1 858 €	40 % : 743,20 €
Saint Nizier du Moucherotte - 1 083 habitants	671,46 €	40 % : 268,60 €
Engins - 505 habitants	313,10 €	40 % : 125,24 €
Lans en Vercors - 2 574 habitants	2 805,66 €	40 % : 1 122,26 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 259,30 €</b>

Il est proposé d'approuver la participation de la CCMV au financement du Conseil en énergie partagé selon les modalités ci-dessus, soit un montant de 2 2259,30 € pour l'année 2016.

Jacques MONTEL explique que l'accompagnement a débuté sur la commune d'Engins avec des préconisations de différentes natures dont l'isolation du bâtiment de la mairie que la commune n'a pas les moyens de faire.

**La participation de la CCMV au financement du Conseil en énergie partagé à hauteur de 2 259,30 € est approuvée pour l'année 2016 en ne tenant pas compte du financement pour Corrençon en Vercors qui a délibéré contre le projet.**

## 6. Présentation de l'organisation politique et fonctionnelle du Service attractivité et développement

Suite à l'adoption de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) en décembre 2014, un travail de réflexion a été engagé dans le cadre des commissions économie et tourisme autour des nouvelles compétences de la CCMV, en lien avec les problématiques d'aménagement et le PLUi en pleine construction.

Au vu de la décision du Conseil communautaire du 30 novembre 2015, d'acter la création d'un service attractivité et développement à la CCMV, une commission attractivité et développement a été constituée. Suite au travail mené dans le cadre de cette commission, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la gouvernance, la feuille de route et l'organisation pour l'attractivité et le développement qui ont été présentées en séance.

Sur le volet tourisme du service attractivité et développement, Chantal CARLIOZ explique que les missions et l'organisation du pôle tourisme sont conditionnées au transfert de la compétence tourisme pour laquelle l'orientation définie va dans le sens d'une promotion touristique organisée à l'échelle du massif du Vercors. Une étude à intervenir doit déterminer précisément les modalités de cette promotion touristique globale (modèle économique, organisation, structuration des acteurs). Cette étude va donc conditionner le schéma retenu pour le pôle tourisme du service attractivité et développement de la CCMV. Elle identifie trois dimensions qui pourraient entrer dans les missions du pôle tourisme de la CCMV : l'événementiel, la mise en tourisme et le développement et la réalisation de projets touristiques.

Pierre BUISSON affirme que malgré la difficulté de devoir se positionner sur des éléments encore en réflexion, le tourisme ne peut pas être en marge de l'attractivité.

Concernant le devenir de Vercors Tourisme, Chantal CARLIOZ explique qu'elle ne souhaite pas brusquer une décision qui doit être celle de l'association et non des élus du Conseil communautaire.

Pierre BUISSON explique qu'il est de cet avis et que c'est ce qu'il a dit à l'assemblée générale de Vercors Tourisme.

Chantal CARLIOZ ajoute que si le personnel de Vercors Tourisme devait être intégré au sein des services de la CCMV, la dynamique des socio-professionnels doit perdurer au sein de l'association en complément de l'organisation technique. Elle souligne que même si ce n'est pas défini à ce stade, le champ du tourisme a besoin que soit nommé, à terme, un responsable du pôle tourisme, comme c'est le cas pour les pôles aménagement - urbanisme et économie - développement.

Concernant le pôle aménagement et urbanisme, Thomas GUILLET souligne que cette nouvelle organisation n'apporte que peu de changements par rapport à la situation actuelle sachant que les chargés de mission vont continuer à travailler en autonomie. Toutefois, cette structuration va permettre plus de cohérence et de transversalité dans le fonctionnement et les projets.

Concernant le pôle économie et développement, Thierry GAMOT souligne à nouveau l'aspect très transversal de cette proposition d'organisation politique et du personnel. Il tient à dire qu'indépendamment de la loi Notre et de ses éventuelles évolutions, il est très important d'être attentif aux questions de personnel. Il adhère aux propositions de Vercors Tourisme retracées dans le courrier lu en séance, d'intégrer le personnel de Vercors Tourisme au service attractivité et développement tout en maintenant l'association en place pour fédérer les acteurs économiques. Concernant le Parc du Vercors et le portage de la promotion touristique globale, il explique qu'il se questionne sur la faisabilité dans la mesure où la gouvernance laisse à désirer et que personne n'est vraiment identifié pour être à la manœuvre dans les équipes. Il évoque enfin la question des suites du contrat de l'animateur économique du CDDRA qui doit être discutée avec les communautés de communes du Royans Vercors alors même que la Région met fin à la procédure à la fin de l'année 2016.

Pierre BUISSON explique qu'en effet une position doit être définie par les trois intercommunalités car même si le financement apporté par la Région s'interrompt, les communautés de communes peuvent continuer à travailler ensemble. Il ajoute qu'il a interrogé le chef de projet local du CDDRA, Alain REVOL, car il ne comprend pas pourquoi les projets et les dossiers sont encore en panne. Il souhaite que le directeur de la CCMV relance une nouvelle fois les animateurs pour que les dossiers puissent être déposés et traités comme indiqué par le Président de la Région.

Michaël KRAEMER estime que les jeunes doivent être associés à la démarche d'attractivité soulignant que des parents font le choix de s'installer sur le territoire notamment au regard de la politique jeunesse dynamique qui est menée. C'est un volet essentiel de l'attractivité et doit constituer un volet de la démarche.

Thierry GAMOT abonde en soulignant que la Cité scolaire contribue à l'attractivité du territoire.

Pierre BUISSON propose d'ajouter dans le schéma d'organisation politique et technique, les liens à créer avec les commissions de la CCMV et les services autour de la démarche d'attractivité. Il rappelle ensuite la stratégie qui a été définie en matière de tourisme avec un échelon de promotion globale à l'échelle du massif sans création de structure nouvelle, un échelon communal pour la promotion des équipements et des stations et un échelon intercommunal avec le service attractivité et développement de la CCMV associant des réseaux d'acteurs à structurer. Il convient maintenant de travailler ensemble (élus et personnels de la CCMV, Vercors Tourisme, les communes et les OT) pour aller dans ce sens.

Franck GIRARD souhaite que soit précisé le calendrier de cette évolution et souhaite savoir si la décision prise signifie que le personnel de Vercors Tourisme intègre dès à présent la CCMV, tout en conservant l'association pour les socio-professionnels.

Pierre BUISSON répond que c'est le scénario qui est proposé par Vercors Tourisme et qu'il doit être étudié avant d'être mis en place. L'échéance de ces réflexions pourraient être fixée à la fin de l'année en respectant la convention d'objectifs passée entre la CCMV et Vercors Tourisme et les conventions passées entre Vercors Tourisme et les communautés de communes faisant parties du collectif Inspiration Vercors pour les actions de promotion touristique globale menées à l'échelle du PNRV.

Chantal CARLIOZ explique que Vercors Tourisme ne doit pas être fragilisé pour pouvoir jouer son rôle dans Inspiration Vercors. Elle attire l'attention sur le fait que Vercors Tourisme ne peut pas être partout et que pour 2016, les actions d'Inspiration Vercors ne pourront se faire sans Vercors Tourisme. Elle rappelle également l'étude et le travail de réflexion à engager par le PNRV sur la promotion touristique globale (et le volet spécifique à la CCMV) et qui permettra de définir une organisation et un modèle économique pérenne au-delà des financements du POIA.

Luc MAGNIN estime que le schéma proposé et la feuille de route n'associent pas suffisamment les réseaux locaux d'entreprises constitués.

Pierre BUISSON explique que les schémas présentés prennent en compte les réseaux tels qu'ils sont constitués aujourd'hui mais qu'un travail reste à mener pour associer à cette démarche l'ensemble des acteurs clés du territoire et accompagner la structuration de réseaux d'acteurs. Cela fait clairement partie de la méthodologie et de la feuille de route du service attractivité et développement de la CCMV.

Thierry GAMOT confirme que cela reste à faire. Il explique que ce point a été longuement discuté en commission économie avec l'idée d'aller vers une organisation de type cluster.

Chantal CARLIOZ souhaite qu'au vu des échanges et des incertitudes qui subsistent encore sur le volet touristique, des modifications puissent être apportées, notamment pour bien préciser le rôle de Vercors Tourisme et de son conseil d'administration qui doit être force de proposition pour la CCMV.

Pierre BUISSON remercie les équipes et les commissions qui ont travaillé depuis plusieurs mois avec le souci de prendre en compte l'ensemble des contraintes et des enjeux de ces thématiques et d'avoir réussi à les mettre en musique de manière transversale. Il explique qu'il partage les réserves de Chantal CARLIOZ sur le volet touristique. Sachant cela, il propose que des modifications soient apportées à la proposition en prenant en compte les échanges et réserves évoqués en séance et qu'une nouvelle version soit adressée rapidement aux élus pour validation sous huit jours afin de respecter le calendrier fixé.

**Suite à la proposition présentée en séance, des échanges retracés ci-dessus ont conduit à opérer des modifications. La nouvelle proposition validée par le conseil communautaire est jointe à ce compte rendu.**

## **7. Approbation de la convention Inspiration Vercors 2016 avec Vercors Tourisme**

Depuis 2010, les délibérations des communautés de communes en faveur d'une promotion globale « Vercors » et le portage de l'animation de cette mission par le Parc naturel régional du Vercors pendant 3 ans a posé les bases d'une nouvelle organisation territoriale.

Depuis 2012, le collectif, ainsi constitué autour de la démarche « Inspiration Vercors », a mis en œuvre des actions de promotion que sont : les relations presse en Belgique, la production de contenus multimédias (photos et vidéos), l'organisation et la présence sur des opérations de promotion comme les salons et la vitrine web.

Le Comité de pilotage « Inspiration Vercors » a validé la poursuite de la démarche pour la période 2015-2017 lors de sa séance du 5 novembre 2014 et le budget prévisionnel 2016 lors de sa séance du 15 mars 2016.

Vercors Tourisme a été identifié pour la mise en œuvre des actions de promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme CIMA-POIA.

Il est proposé d'approuver la convention Inspiration Vercors avec Vercors Tourisme pour l'année 2016 prévoyant une participation à hauteur de 20 925 € pour un budget global de 57 549 €.

**La convention Inspiration Vercors avec Vercors Tourisme pour l'année 2016 est approuvée.**

## **8. Dépôt d'un dossier d'Unité touristique nouvelle pour la commune de Corrençon en Vercors**

La commune de Corrençon en Vercors accompagne un projet d'aménagement touristique, d'initiative privée, ayant pour objet la création d'une structure hôtelière pour les sportifs et d'un « Club-House » pour le Golf, au niveau de la porte des Hauts-Plateaux.

Les orientations générales de ce projet ont été examinées en commission des sites et des paysages le 24 avril dernier et il a été confirmé que le projet relevait d'une procédure d'unité touristique nouvelle, du fait de la discontinuité du site avec une urbanisation existante.

Les articles L. 122-16 et suivants du Code de l'urbanisme précisent en effet que, sur les territoires non couverts par un schéma de cohérence territoriale (SCOT), une opération de construction d'hébergement ou d'équipement touristique, portant sur une surface de plancher supérieure à 300 m<sup>2</sup> et située en dehors d'un espace urbanisé ou sur un espace en discontinuité d'une urbanisation existante, est soumise à une procédure d'UTN dite départementale et doit donc recueillir l'accord préalable du Préfet après examen du dossier par la commission des sites et des paysages.

Il est proposé au Conseil communautaire de déposer la demande d'autorisation d'UTN auprès du Préfet et de solliciter la commission départementale des sites et des paysages pour l'examen de ce dossier sachant que le dossier a déjà été discuté en comité de pilotage du PLUi et présenté en séance du conseil précédemment. Il convient donc cette fois de donner un accord de principe pour le dépôt de ce dossier.

Serge CHALIER retrace le calendrier qui prévoit un passage des dossiers en commission en septembre sachant que celui de la commune de Villard de Lans est approuvé sous réserve de l'évaluation environnementale.

Thomas GUILLET rappelle que le Préfet s'était engagé à ce que les dossiers soient traités rapidement et il se félicite que ce soit effectivement le cas.

**L'accord de principe pour le dépôt du dossier d'Unité touristique nouvelle pour la commune de Corrençon en Vercors est donné.**

### **9. Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu de l'avancement de la carrière de certains agents, de la réorganisation de certains services et de l'évolution des missions de la CCMV, le tableau des effectifs de la CCMV doit être mis à jour selon le détail suivant :

- création à temps complet d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe,
- suppression de deux mi temps d'adjoint administratif de 2ème classe (après validation du comité technique),
- création d'un poste à temps complet de technicien principal de 1ère classe,
- suppression d'un poste à temps complet de technicien principal de 2ème classe (après validation du comité technique)
- création d'un poste à temps complet de rédacteur principal 1ère classe,
- suppression d'un poste à temps complet de rédacteur principal 2ème classe (après validation du comité technique),
- création à temps complet d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe,
- suppression à mi-temps d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe (après validation du comité technique),
- création d'un poste de rédacteur à temps complet.

**La création de cinq postes et la suppression de quatre postes sont approuvées.**

### **10. Décision modificative budget principal**

Certaines factures (ainsi que les titres correspondants) établies fin 2015 pour l'accueil de loisirs Activ'ados doivent être annulées. En effet, certaines familles ont changé de quotient familial avec pour conséquence de modifier les montants réels à régler. Il est donc proposé de procéder au virement de crédit du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 673 (titres annulés) sur exercices antérieurs.

**La décision modificative pour le budget principal est approuvée.**

### **11. Questions diverses**

- approbation de la convention de partenariat pour le contrôle de l'étanchéité des réseaux d'assainissement inclus dans les périmètres de protection rapprochés du captage de la source des Arcelles, signée avec la METRO et la commune de Saint Nizier du Moucherotte.

- demande de partenariat avec Fourcade's Nordic avec l'espace biathlon ski roue et certains sites nordiques du territoire : Thierry GAMOT aborde la demande de partenariat proposée par Simon FOURCADE et Benjamin DUPONT avec la CCMV pour l'espace biathlon ski roue et les sites nordiques de Corrençon, Autrans et Villard de Lans. Il souhaite soulever cette question car il se dit préoccupé par le fait que sous couvert d'une animation apportée gratuitement, il s'agisse avant tout de vendre du matériel sur leur site internet et que cela se fasse au détriment de nos commerçants locaux. Ils souligne le fait que les commerçants l'ont déjà interpellé à ce sujet et qu'ils sont inquiets.

Pierre BUISSON explique qu'en tant que Président de la CCMV, il a d'ores et déjà signé la convention de partenariat pour la piste intercommunale durant la période estivale. Il ajoute que ce partenariat est tout à fait cohérent au vu de l'implication des sportifs locaux dans le projet de l'espace biathlon ski roue.

Thomas GUILLET estime qu'en effet, sur la période estivale, il n'y a pas de problématique comme en hiver. Il souhaite qu'une position collective et harmonisée puisse être prise. Il explique qu'au dernier conseil municipal de Corrençon, les élus se sont prononcés contre ce partenariat. Il ajoute que les commerçants sont effectivement inquiets.

Chantal CARLIOZ souhaite savoir ce qui peut être fait au niveau des communes et de la CCMV et demande à Thierry GAMOT ce qu'il propose de faire.

Thierry GAMOT explique qu'en tant que Président de la commission économie de la CCMV, il ne laissera pas faire et estime que c'est un sujet à traiter en commission attractivité et développement car il estime nécessaire d'envoyer un signal politique fort.

Chantal CARLIOZ pense qu'il est important de profiter de cette demande pour avoir une réflexion plus globale dans ce domaine.

Michaël KRAEMER dit que si on suit cette logique, cela signifierait que si une entreprise de e-commerce avait le projet de s'installer sur le territoire en créant des emplois, on lui dirait non.

Thierry GAMOT estime qu'il faut plutôt envoyer un signal clair que le territoire n'encourage pas le développement de la vente en ligne au détriment des commerçants locaux.

Pierre BUISSON propose que cette question soit étudiée en commission économie pour adopter une position commune.

- conférence territoriale des solidarités :

Chantal CARLIOZ rappelle que le projet d'EHPAD et de lits médicalisés à Villard de Lans n'est pas enterré contrairement à ce qui a pu être dit au bureau de la MARPA. Dans ce dossier, les deux acteurs principaux sont le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS). Le Département va inscrire le projet d'EHPAD dans son schéma et va pousser pour que l'ARS qui ne s'est pas encore prononcée, fasse de même au niveau régional.

- réflexion sur le rythme de l'enfant :

Chantal CARLIOZ explique qu'elle a poussé pour qu'un dossier pilote soit porté au niveau du Département de l'Isère sur l'amélioration des rythmes imposés aux enfants qui se trouvent parfois en structure collective sur des temps de plus en plus long du fait des horaires de travail de leurs parents. Elle souhaite que ce travail permette de trouver des solutions pour que l'enfant vive mieux ces situations.

Jean-Paul GOUTTENOIRE confirme qu'il s'agit d'un problème de société et qui touche à la santé mentale de l'enfant.

Pascale MORETTI rappelle qu'un travail de fond existe sur cette question depuis plus de vingt ans dans le cadre du contrat temps libre et qu'il lui paraît important que le Conseil départemental se saisisse aussi de ce dossier..

*Agir pour l'avenir de notre territoire*

# ***Proposition de la Commission Attractivité & Développement***

***Version modifiée suite aux discussions du  
Conseil communautaire du 17 juin 2016***



La Communauté de Communes  
du Massif du Vercors

# Service attractivité et développement

## Projet Organigramme par missions

### Pilotage du service attractivité – développement et des actions transversales

Définition et mise en œuvre Stratégie transversale et coordination des 3 pôles  
Observatoire transversal  
Emergence de projets et Mobilisation financements / suivi des procédures contractuelles  
Communication et stratégie digitale institutionnelles (CCMV Infos, site internet, ...),  
développement durable, mobilité, numérique

### Pôle Tourisme et événements intercommunaux

(à finaliser dans le SLDOT)

Définition et Mise en œuvre démarche attractivité sur le volet marketing territorial

Événementiel intercommunal

Développement et réalisation de projets touristiques

Mise en tourisme et gestion des équipements touristiques  
(Via, ski roue, ...)

En cours de définition dans le SLDOT

Mise en œuvre de la **promotion et de la communication touristique intercommunale**

Et coordination d'actions en lien avec l'organisation touristique du territoire en cohérence avec la stratégie d'attractivité

### Pôle Aménagement et urbanisme

Définition et mise en œuvre de la Stratégie foncière et d'aménagement et de la stratégie d'attractivité sur le volet aménagement

PLUi-H

Observatoire foncier SIG

Instruction des droits des sols

Logement

CLH, logement des saisonniers et plateforme d'accompagnement efficacité énergétique

Développement équipements et projets structurants (dont THD)

Développement agriculture et forêt  
Charte forestière, plan pastoral, CLI

Aménagements touristiques, économiques et ZAE  
Foncier, juridique

### Pôle Economie et développement

Définition et mise en œuvre de la Stratégie Economie et de la stratégie d'attractivité sur le volet économie

Accompagnement et Animation collective :  
- *relocalisation fuites économiques et animation réseaux entreprises*

- *Accompagnement de projets émergents et stratégiques*  
- *Prospecter et rechercher de nouveaux porteurs de projets*

Espace entreprises (Guichet unique)  
- *Accompagnement des entreprises (création, Emploi, formation, financements, foncier, ...)*  
\* *ZAE implantation*

Bâtiments d'activité  
\* *Suivi du fonctionnement TSV, Hangar bois, Vercors Lait*

Développement et réalisation de projets de développement



# Service attractivité et développement

## Projet Organigramme par missions

### Service attractivité – développement et actions transversales 2,5 ETP

Séverine GROUILLET – 0,6 ETP / *Responsable du service attractivité – développement et lien avec les autres services de la CCMV*

Marie BLANC – 0,5 ETP

*Secrétariat et appui administratif*

Laurence COCHE – 0,6 ETP / Christèle SAINT MARTIN – 0,4 ETP

*Communication institutionnelle*

Laurence COCHE - 0,4 ETP

*Chargée de mission mobilité*

Claudine LAURENT – 0,3 ETP

*DDémarche*

Nicolas GUICHARD – 0,3 ETP

*Projet TIC et numérique*

*Groupe pilotage démarche attractivité et actions transversales :*

*Séverine GROUILLET / Julie NAUROY / Marie FILOTTI / Valériane JANNET*

### Pôle Tourisme et événements intercommunaux

*Responsable de pôle et temps de chargé de mission à définir dans le SLDOT pour à terme :*

*Définition et mise en œuvre démarche attractivité sur le volet marketing territorial  
Développement et réalisation de projets touristiques*

*Gestion Espace  
Biathlon Ski  
Roue*

**0,9 ETP**

Jean LAMBRET -  
0,5 ETP

Virginie  
GALAND -  
0,4 ETP

*En cours de définition dans  
le SLDOT*

**Vercors Tourisme (3,2 ETP)**

*(En 2016, via convention  
d'objectifs)*

Valériane JANNET

Laura GIRARD

Nathalie BEAUDOING

Laurine Clauzier

**Promotion touristique et  
événements**

### Pôle Aménagement et urbanisme 2,6 ETP + H&D

Julie NAUROY - 1 ETP

*Responsable pôle*

Thierry LOZE - 1 ETP

*Chargé de mission urbanisme-logement,  
SIG et travaux*

Sandra BONNIAU - 0,6 ETP

*Chargée de mission agriculture forêt, CLI*

Prestataire H&D – Virginie COING  
MAILLET

*Mission logement*

### Pôle Economie et développement 3,35 ETP

Marie FILOTTI - 1 ETP

*Responsable pôle*

Estelle RAPP - 0,9 ETP

*Animatrice nouvelles activités  
et Hangar bois*

Claire BOURBONNAUD - 0,9 ETP

*Chargée de mission entreprises*

Alain MOUCHIROUD – 1 ETP  
(0,55 pour la CCMV)

*Animateur économie CDDRA  
(en attente position des ComCom)*

# Service attractivité et développement

## Projet Organisation politique

Réorganisation des commissions telles qu'elles existent pour gagner en transversalité

### Commission attractivité – développement et actions transversales

Pierre Buisson et bureau CCMV

#### Copil Ddémarche

Pierre Buisson

Réseaux  
de socio  
professionnels

### Commission communication et numérique

Jacques Montel

### Commission mobilité

Jacques Montel

Autres  
commissions  
CCMV

### Commission Tourisme

Chantal Carlioz

### Commission équipements sportifs et touristiques et événements

Thierry Gamot

### CA de Vercors Tourisme

Franck Gautier

### Commission Aménagement et Copil PLUi

Thomas Guillet

### Commission Agriculture et forêt

Thomas Guillet

### Copil Charte forestière Copil PPT CLI

### Commission Logement

Thomas Guillet

### Commission Economie et emploi

Thierry Gamot

### Commission restreinte d'installation

Thierry Gamot

### Copil FISAC

Pierre Buisson

Réseaux de socio  
professionnels économiques

# Rôle et organisation du travail des commissions

## **Rôle commission attractivité et développement :**

- Pilotage de la démarche d'attractivité (définition de la stratégie et suivi de la mise en œuvre)
- Définition des orientations stratégiques des dossiers transversaux (dossiers UTN, PADD du PLUi, réaménagement ZAE Côte de Jaumes...)
- lien avec les autres commissions de la CCMV
- concertation avec les socio-professionnels participant à la démarche d'attractivité
- Etape de mise en commun des dossiers stratégiques et transversaux avant passage en conseil communautaire

## **Rôle commissions économie, aménagement, tourisme :**

- Déclinaison dossiers transversaux et mise en œuvre opérationnelle (volets aménagement, économie, tourisme de la stratégie d'attractivité...)
- Portage dossiers thématiques (PLUi, évolution doc urba, extension du TSV, guichet économie, SLDOT, Via Vercors, espace biathlon ski roue...)
- Lien avec les socio-professionnels par domaine

## **Rôle conseil d'administration de Vercors Tourisme :**

- Mise en œuvre du volet tourisme et marketing territorial de la stratégie d'attractivité (selon convention d'objectif en 2016)
- Mise en œuvre actions de promotion de l'offre touristique et mise en tourisme et communication équipements intercommunaux
- Coordination événementiel intercommunal
- Être force proposition auprès de la CCMV et des partenaires

# Commission attractivité et développement – feuille de route 2016

## Projet de territoire

Juin-  
Sept.

### **PHASE 1 - Préparation**

- => Synthèse des orientations stratégiques dans un projet de territoire transversal (issue de la charte de développement, du pré-PADD, des orientations fixées par la commission économie, de la synthèse du forum du 30/06/16, des orientations du SLDOT et de Vercors Tourisme...)
- => Engagement d'un BE spécialisé (rédaction cahier des charges, consultation)
- => Entretiens individuels avec les élus et acteurs emblématiques pour mobiliser et compléter le projet de territoire (lister les acteurs en commission)
- => Présentation du projet de territoire aux élus pour validation des problématiques et enjeux transversaux

Oct.

### **PHASE 2 – Lancement de la démarche d'attractivité**

- => Forum / réunion pour définir un positionnement pour le territoire :
  - > présentation et échanges sur le projet de territoire et les orientations fixées par les élus
  - > présentation de la méthodologie

Oct.  
Mai 2017

### **PHASE 3 – Diagnostic d'attractivité**

- => Réalisation pour enrichir et qualifier le projet de territoire selon les problématiques identifiées :
  - > enquêtes ciblées (habitants, jeunes, entreprises, clients),
  - > entretiens individuels,
  - > ateliers/focus groupes,
  - > portrait identitaire (valeurs, identité, étude d'image)

Juin-sept  
2017

### **PHASE 4 - Stratégie d'attractivité**

- => Etablir avec les élus la vision, les valeurs et les engagements clés (séminaire avec animation spécialisée)
- => ateliers avec gouvernance élargie et réseaux d'acteurs (avec animation spécialisée)
- Pour définir un cadre d'orientation stratégique et un plan d'action collectif partagé

Automne  
2017

### **PHASE 5/6 – Lancement et mise en oeuvre**

- => Réalisation du guide de la marque partagée (à articuler avec le référentiel de marque touristique (estivale) d'Inspiration Vercors en cours de validation)
- => Réunion de lancement avec les acteurs clés institutionnels et les entreprises leaders
- => Mise en œuvre du plan d'actions en lien avec les commissions thématiques

Stratégie d'attractivité

## Les premières étapes :

- Nommer (provisoirement) la démarche :  
**Attractivité territoriale # objectif 2020**
- Expliquer la démarche et mobiliser :  
**flyer d'information**

# Attractivité territoriale #objectif 2020 :

3 piliers en interaction

un objectif commun

3 grandes cibles à associer

## Développement économique

3800 emplois locaux  
48 % des dépenses des ménages hors du territoire  
7 zones d'activité

## Développement touristique

40 000 lits touristiques  
260 km de ski alpin  
600 km de ski nordique  
3000 km de sentiers pédestres  
1500 km de sentiers VTT

## Aménagement et urbanisme

6 communes sur un plateau  
+ de 83% de zones agricoles et forestières  
des paysages de qualité à préserver

## Attractivité du territoire

Capacité d'un territoire à rayonner, à promouvoir son offre et attirer ou retenir sur place, d'une manière ponctuelle ou permanente des personnes, des entreprises, des événements et des capitaux.

Pour :

- se démarquer
- se positionner et s'affirmer
- valoriser autrement nos richesses
- répondre aux nouvelles façons d'être et d'agir

## Entrepreneurs et investisseurs

+ de 2100 établissements  
87 exploitations agricoles  
270 cellules commerciales

## Touristes et visiteurs

2 millions de nuitées  
90 millions € de dépenses

## Habitants et résidents secondaires

11 500 habitants et une moyenne de 20 000 à l'année  
12 225 logements dont 58 % de résidences secondaires